

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Le maire, Jean-François Gonçalves, a réuni le Conseil Municipal à 18h30 en mairie.

Membres du Conseil Municipal présents :

- Jean-François Gonçalves (Maire)
- Gilles Bergeal (Adjoint)
- Sylvia Bachellerie (Conseillère municipale)
- Cathy Delbègue (Conseillère municipale)
- Caroline Espargilière (Conseillère municipale)
- Emilie Gabet (Conseillère municipale)
- Willy Gruneisen (Conseiller municipal)

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation du secrétaire de séance

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

2) Signature du registre des délibérations

3) Nouvelle délibération concernant la reprise des concessions en état d'abandon au cimetière

Une nouvelle délibération doit être prise pour retirer de la liste deux concessions dont les familles se sont manifestées sur le tard. Un engagement de travaux a été signé par les demandeurs.

=> **Approbation à l'unanimité.**

4) Délibération pour mise en non-valeur

Cette délibération doit être prise suite à des impayés sur le service de l'eau dont le recouvrement s'est avéré impossible. La somme est de 294 €.

=> **Approbation à l'unanimité**

5) Vote du loyer de la maison communale

En suivant l'IRL 2021 (indice de revalorisation des loyers), ce loyer augmente de 0,83% et passe donc de 389 à 392 € en 2022.

6) Questions diverses

- **Noël des aînés** : comme chaque année, nos aînés (plus de 70 ans) se verront offrir un ballotin de chocolats par la municipalité.

- **Travaux salle polyvalente** : dans le cadre spécifique de l'amélioration de la performance énergétique, les financements de l'état (DETR via la préfecture) et du département sont assurés pour ces travaux qui se dérouleront en 2022.
- **Création de la commune nouvelle Montaignac S/Doustre au 1er janvier 2022** : Après ce dernier conseil municipal de l'histoire de la commune du Jardin, le maire Jean-François Gonçalves informe les présents qu'un conseil municipal constitutif sera réuni le 3 Janvier 2022 en soirée à Montaignac S/Doustre. A cette occasion, les deux conseils municipaux vont fusionner (7 élus au jardin plus 15 à Montaignac) et, conformément à la loi, un nouveau vote interviendra pour désigner le maire et les adjoints avant de composer les différentes commissions.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire
JF GONCALVES

